

Le 28 juin 2021 à 19h10, le Conseil Municipal, sur convocation datée du 22 Juin 2021, s'est réuni dans la salle de la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire Nadine DUSSAUCY.

Conseillers en exercice : 11	Présent : 8	Représentés : 3	Votants : 11
------------------------------	-------------	-----------------	--------------

Étaient présent(e)s : Nadine DUSSAUCY, Jennifer RUBIS, Gilles GLADOUX, Jacques PERSELLO, Michel LETHIER, Philippe DOMON, Véronique BALLETT, Martine GENEVOIS.

Absent(e)s excuse(e)s: Stéphane TOURNIER, Sid-Ahmed BENKHELFALLAH, Eloise SAINT HILLIER

Absent(e)s : -

Procurations : Stéphane TOURNIER à Nadine DUSSAUCY,
Sid-Ahmed BENKHELFALLAH à Véronique BALLETT,
Eloise SAINT HILLIER à Jennifer RUBIS.

Quorum : 6

Secrétaire de séance : Jacques PERSELLO et Jennifer RUBIS ont été désignés secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 Juin 2021.

1. Passage à la M57 – Instruction budgétaire et comptable
2. Forêt – Retour sur travaux de sécurisation vélo-route après accord devis ONF
3. Adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2021
4. Lotissement Sous la Grette – Validation du projet de végétalisation
5. Église – Mise aux normes aération
6. Approbation convention RPI AVANNE-AVENEY/RANCENAY
7. Présentation du règlement intérieur par les nouveaux conseillers
8. Désignation du référent SYBERT
9. Désignation du référent AMBROISIE
10. Points divers

Approbation du compte rendu du conseil Municipal du 17 mai 2021

Madame le Maire propose de lire le compte-rendu du conseil municipal (CR) du 7 Juin 2021. M. Michel LETHIER précise qu'il manque au compte rendu sa présentation orale ainsi que celle de Monsieur Philippe DOMON. Il indique également que dans l'équipe municipale précédente, le compte rendu de la séance précédente était joint à la convocation. Madame le Maire explique que cette façon de faire a été abandonnée, car elle avait donné lieu à quelques complications. M. Jacques PERSELLO indique que tous les comptes-rendus du conseil municipal sont en ligne sur le site internet. M. Michel LETHIER demande qu'une information par e-mail à l'ensemble du conseil soit donnée lors de la publication du CR sur internet. Cette demande est acceptée par l'ensemble du conseil et M. Jacques PERSELLO se chargera d'envoyer cette information par mail.

Après lecture par Madame le Maire et sans observation, le conseil municipal approuve le compte rendu du 7 Juin 2021 à l'unanimité, soit par 11 voix «pour».

1. Passage à la M57 – Instruction budgétaire et comptable

Madame le Maire a rappelé les implications du passage du M14 au M57. Il consiste entre autre, à la fusion du compte de gestion et du compte administratif en Compte de Fusion Unique (CFU). Ce passage sera obligatoire en 2024. La commune de Rancenay, sur proposition de madame le Maire, a accepté de faire partie de la participation expérimentale au passage à la M57 au 1 janvier 2022. Un accord comptable a été acté pour le 1^{er} janvier 2022 par M. COLLONGE. Cette participation permet d'avoir un accompagnement privilégié par Madame Nicole NARDY, Conseillère aux Décideurs Locaux et DDFIP.

On trouvera toutes les informations utiles sur le passage en M57 sur le site du gouvernement : « Le référentiel budgétaire et comptable M57 collectivites-locales.gouv.fr ». Ces informations ont été diffusées aux conseillers présents par vidéo-projection. Un recensement des inventaires, mobilier et bâtiments ainsi que tous les investissements réalisés, doit être complété pour ce passage. M. Michel LETHIER indique qu'il sera nécessaire de procéder à un vote des durées d'amortissement pour les investissements soumis à amortissement. Madame le Maire propose de se renseigner auprès de Madame NARDY.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le passage à la M57 au 1er janvier 2022 à l'unanimité, soit par 11 voix «pour».

2. Forêt – Retour sur travaux de sécurisation vélo-route après accord devis ONF

Madame le Maire informe que M. BORDAS de l'Office National des Forêts (ONF) accepte de réaliser les travaux de sécurisation de la vélo-route, sur la base du devis établi le 13/02/2020 d'un montant de 10 044,00€ TTC. Madame le Maire insiste sur le caractère urgent de réaliser les travaux au plus vite pour des raisons de sécurité et ce sans surcoût, et en informe M. BORDAS. Madame le Maire engage sa responsabilité en cas d'incident lié à une chute d'arbre et informe M. BORDAS qu'elle se décharge de toutes responsabilités en cas de problèmes si les travaux ne sont pas réalisés en temps voulu (avant cet été).

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la réalisations des travaux de sécurisation de la vélo-route sur la base du devis établi par l'ONF le 13/02/2020 sans surcoût en se dégageant des responsabilités si les travaux ne sont pas effectués en temps voulu, à l'unanimité, soit par 11 voix «pour».

3. Adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2021

Madame le Maire propose de renouveler l'abonnement à l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2021 qui se monte à 55€ par an. M. Michel LETHIER rappelle que la Fondation du Patrimoine a participé, à hauteur de 10000€ à la rénovation de l'église. M. Michel LETHIER suggère de mettre au budget en début d'année les participations aux diverses fondations.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2021, à l'unanimité, soit par 11 voix «pour».

4. Lotissement Sous la Grette – Validation du projet de végétalisation

Madame le Maire soulève le problème de végétalisation des deux zones vertes situées dans le lotissement sous la Grette. A ce jour, la voirie du Lotissement n'a pas été réceptionnée par la commune de Rancenay. A ce jour, on ne sait pas si ces deux zones vertes sont à la commune. Madame le Maire propose de se renseigner à ce sujet avant de lancer des travaux. Un autre problème concernant la voirie du Lotissement a été évoqué par Madame le Maire. Elle se propose de vérifier si une délibération a été actée pour récupérer la voirie et

dans quelle condition. En absence de donnée concernant ce point, l'ensemble du conseil propose de reporter ce point à une séance ultérieure.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal propose de reporter ce point à une séance ultérieure, à l'unanimité, soit par 11 voix «pour».

5. Église – Mise aux normes aération

Il a été constaté un problème de remonté d'eau par capillarité dans l'église, qui se traduit par la présence d'efflorescence calcique et de salpêtre sur le dallage et sur les murs. Une expertise conduite par un organisme agréé en présence de Madame le Maire a conclu à un défaut de ventilation et à l'absence d'un drain le long de la façade côté parking.

Une première solution proposée par une entreprise pour un coût de 1 380€ TTC consiste à poser en haut des 8 fenêtres un grillage d'aération. M. Jacques PERSELLO estime que cette solution ne permettra pas de résoudre le problème d'humidité, pour des raisons de pertes de charges sur des distances très grandes et propose la pose d'un extracteur d'air. Une autre solution proposée par M. Gilles GLADOUX est de réduire à 4 le nombre de "trous d'aération" placés en quiconque. Devant la complexité du problème, Madame le Maire propose de refaire le point avec le maître d'œuvre afin de choisir la meilleure solution. Ce point sera remis en discussion lors d'un prochain conseil municipal.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter ce point lors d'un prochain conseil municipal, à l'unanimité, soit par 11 voix «pour».

6. Approbation convention RPI AVANNE-AVENEY/RANCENAY

Madame le Maire informe que la convention RPI Avanne-Aveney – Rancenay a été actualisée lors des réunions d'échange entre Avanne et Rancenay. Cette dernière a été rédigée entre les parties contractantes et une nouvelle base de calcul du coût du RPI a été proposée à la commune d'Avanne-Aveney. Lors de la lecture de la convention par Madame Jennifer RUBIS, la majorité des élus ont souhaités y apporter quelques modifications en particulier le délai de résiliation de la convention qui devra être de 12 mois à la place de 6 mois. Cette nouvelle version de la convention avec les modifications souhaitées sera adressé au plus vite à la commune d'Avanne-Aveney afin qu'il puissent en délibérer lors de leur prochain conseil.

Concernant la base de calcul il en sera de même toutefois, un accord tacite a déjà été accordé par la commune d'Avanne-Aveney en attendant d'en délibérer lors de leur prochain conseil. Cette convention devra donc à nouveau faire l'objet d'une délibération courant septembre 2021.

Ces documents sont disponibles au secrétariat de la mairie de Rancenay.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la nouvelle convention RPI Avanne-Aveney/Rancenay sous réserve que les modifications qui ont été proposées par le conseil municipal ce jour soit validé par la commune d'AVANNE-AVENEY, à l'unanimité, soit par 11 voix «pour».

7. Présentation du règlement intérieur par les nouveaux conseillers

Madame le Maire a fait lecture du règlement intérieur validé lors du conseil municipal du 5 octobre 2020. Lors de cette lecture, il a apparu que plusieurs articles doivent être modifiés pour tenir compte du remaniement du conseil municipal suite aux élections complémentaires. Madame le Maire en accord avec l'ensemble du conseil municipal, propose de revoir le règlement intérieur lors d'une commission et de reporter ce point à la rentrée.

8. Désignation du référent SYBERT

Le gestion des déchets est un sujet d'importance sur la commune de Rancenay. Madame le Maire, vice-présidente du SYBERT, souhaite une plus grande synergie entre les actions de la commune et le SYBERT

(Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets). La politique globale du SYBERT donne la priorité à la réduction et à la valorisation des déchets. C'est pourquoi, il met en place des actions basées sur la modification des comportements des habitants. Madame le Maire souhaite mettre en place un référent "SYBERT" qui aura comme charge, une meilleure diffusion des informations du SYBERT vers les habitants de Rancenay. Madame Véronique Ballet se propose comme référent SYBERT et cette proposition est acceptée par l'ensemble du conseil municipal.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la nomination de Madame Véronique BALLET : "référent SYBERT" pour la commune de Rancenay", à l'unanimité, soit par 11 voix «pour».

9. Désignation du référent AMBROISIE

Le maire est la première personne concernée par la sécurité sanitaire de ses concitoyens. Il doit se référer à la réglementation spécifique à la lutte contre les ambrosies existantes et gérer le risque ambrosie par des mesures proportionnées.

Madame le Maire rappelle que le FREDON et Grand Besançon Métropole nous ont sollicités dans le cadre de la mise en place d'un réseau de référents pour la lutte contre l'ambrosie sur les terres agricoles, aux termes d'une convention qu'elle a signée avec la Chambre d'Agriculture.

Madame le Maire propose en tant que référent M. Gilles GLADOUX qui s'était porté candidat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés valide la candidature de Monsieur Gilles GLADOUX en tant que « référent ambrosie » au titre de la commune de Rancenay et autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier, à l'unanimité, soit par 11 voix «pour».

10. Points divers

Madame le Maire fait lecture de plusieurs courriers et mails qui concerne la vie des habitants de Rancenay.

- Lecture de la compagnie de gendarmerie de Besançon concernant l'application "panneapocket" téléchargeable sur l'App Store, le Play store ou Google Play. Cette application gratuite est un système d'alerte et d'information des habitants.
- Lecture du mail de madame Fannette CHARVIER, débuté Besançon 1 qui sollicite un rendez-vous avec des élus de la commune. Aucune personne ne sera présente aux dates proposées.
- Rencontre avec M. TRUDET, président du SIVOM. Les statuts du SIVOM sont en cours de modification sur la demande de la préfecture. Parmi les points importants on peut citer la validation des propositions de broyage des végétaux par une commune par un service payant du SIVOM et la mise en place d'un service de "prestation de service" dans lequel, l'accompagnement scolaire pourrait s'inscrire.
- Accompagnement scolaire : Madame le Maire propose une réflexion concernant l'avenir de l'accompagnement scolaire, qui pour l'instant a été transféré au SIVOM.
- SDIS (service départemental d'incendie et de secours du Doubs) : Madame le Maire indique qu'un plan "accessibilité et défense incendie" (DECI) doit être mis en place. Ce dernier est en attente depuis le 31/12/2018 au GBM.

11. Divers

Relais petite enfance : Une demande de subvention d'un montant de 339€ est demandée par le relais petite enfance du regroupement de communes du secteur de Rancenay afin d'élargir la compétence de son personnel. Cette demande présente un caractère d'urgence afin de pouvoir mettre en place cette compétence à la rentrée, mais a été émise après la date d'envoi de la convocation du conseil municipal. Madame le Maire demande au conseil municipal de mettre en délibération ce point alors que ce dernier n'était pas prévu à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, soit 8 voix pour et 3 abstentions, décide d'accorder une subvention de 339€ au relais petite enfance du regroupement de communes du secteur de Rancenay.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h35.